COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers:

En exercice: 29 Présents: 29 Procurations: 0 Absents: 0

Votants: 29 Pour: 24 Abstentions: 5 L'an deux mille quatorze, le quatre avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

Date de la convocation: 1er avril 2014

PRESENTS: Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Philippe STREMLER, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Corine CORDELIER, Philippe RIBET, Nicole CHAUVET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre COSSAT, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA, Joëlle PEYRONNE, Eva FLORES.

PROCURATIONS:

ABSENTS:

Secrétaire de séance : Geneviève FABRE

REÇU LE :

-7 AVR. 2014

N° 4202

Vu le code général des collectivités territo<u>riales, notamment sonarticle L 2122-2</u>;

OBJET:

Considérant que le Conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Choix du nombre d'adjoint

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la création de huit postes d'adjoints au Maire.

Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture

le: - 7 AVR. 2014

Affiché

le: - 7 AVR. 2014

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 7 avril 2014

> Le Maire, Alain PACE